

PRÉSENCE SÉPHARADES EN POLOGNE. FIGURES SINGULIÈRES ET COMMUNAUTÉ DE ZAMOSC

Ewa Tartakowsky

Université Paris-X; Centre Max Weber, Lyon

ABSTRACT

THE SEPHARDIC PRESENCE IN POLAND. THE PERSONAGES AND COMMUNITY OF ZAMOSC

Although the Sephardic Jews had not created any established community till the end of the 16th century, their presence deserves a special attention because it differed from the sociological and legal point of view from that of the Ashkenazi communities in Poland. In fact, the Sephardim were closely related to the royal court or the houses of high Polish nobility; they were doctors, scientists, diplomats and enjoyed special privileges. It was also based on a special privilege that the first and sole established Sephardic community developed in Zamosc. This city, founded in 1580 by Jan Zamoyski, had the right of passage for trade routes that attracted a population of wealthy merchants including the Sephardic Jews. Although the city's lease document initially allowed intramural settlement only to Christians, Jan Zamoyski in 1588 and then Tomasz Zamoyski in 1623 established privileges allowing the Sephardim to settle in the city. A Sephardic community grew up, not subject to the obligations of the Council of Four Lands (*Va'ad*), a body of Jewish authority and representation in the Polish-Lithuanian Commonwealth between 1580 and 1764. The Sephardic community of Zamosc disappeared in the 1620s under the combined influence of "mixed" marriages with the Ashkenazi, their progressive installation in the city, wars and, finally, migration. Few in number, without a long-term rooting, poor of cultural exchanges with other communities, the Sephardic presence would finally disappear, leaving few traces behind...

Key words: Sephardic Jews, Sephardim, Polish Jews, Zamosc, Zamoyski

Słowa kluczowe: Żydzi sefardyjscy, Sefardyjczycy, Żydzi polscy, Zamosc, Zamoyski

L'histoire des juifs de Pologne remonte à plus de mille ans. En effet, on trouve trace des premières communautés juives à partir du XI^e siècle et dans les siècles suivant, leur importance va grandissant s'élargir¹.

¹ Voir notamment : *The Jews in Poland*, dir. Ch. Abramsky, M. Jachimczyk, A. Polonsky, Oxford University Press, Oxford 1986 ; A. Polonsky, *The Jews in Poland and Russia*, 3 vol., Littman

Jusqu'à la période du soulèvement cosaque de Bohdan Khmelnytsky en 1648 et des guerres qui traversent la Pologne au XVII^e siècle, en s'accompagnant de pogroms antijuifs, la Pologne est l'un des pays les plus tolérants de l'Europe. Comme le souligne Daniel Tollet, « parce que, pendant mille ans, les juifs ont voulu et pu s'intégrer à la Pologne, leur histoire est indissociable de l'histoire du pays. Parce qu'ils ont été extrêmement nombreux à s'installer en Pologne, l'histoire du pays est indissociable de la leur »². Le pays permet en effet le développement dynamique des communautés juives et ce territoire, plus tard appelé « *Yiddishland* » du fait qu'il regroupe la population ashkénaze yiddishophone, accueille aussi une présence de juifs sépharades³.

Il faut, préalablement à toute autre chose, rappeler que les premières informations concernant les territoires polonais proviennent des notes de voyages d'Ibrahim Ibn Jacob (environ 913– ?), lesquelles nous sont parvenues grâce aux chroniques géographiques d'Al-Bekrei. Ibrahim Ibn Jacob est un voyageur, médecin et commerçant juif de l'Espagne, originaire probablement de Tortosa. Dans les années 960–965, il effectue un voyage commercial sur les territoires allemands et en Tchéquie, voyage dont on peut supposer qu'il comprend également un volet diplomatique. Ibrahim Ibn Jacob s'arrête à Prague ; il n'ira pas jusqu'en Pologne, mais sa chronique relate l'existence d'un puissant prince en Pologne, Mieszko I^{er}, information qu'il détient probablement de la part des autres commerçants de la région⁴.

C'est notamment à partir de cette importante source archivistique que les historiens polonais travaillent sur la chronologie de naissance de la Pologne. Au-delà du seul témoignage, la réalité de présences sépharades effectives est bien établie. Il s'agit en grande partie d'habitues de la cour royale et des maisons de la grande noblesse : d'individualités instruites, médecins et scientifiques, qui exercent aussi des missions diplomatiques et sont facilement repérables au sein des communautés juives « polonaises », à savoir ashkénazes. Vers la fin du XVI^e siècle, une communauté sépharade s'établit à Zamosc.

Soulignons que cette présence établie va à l'encontre des représentations ayant habituellement cours à l'époque contemporaine offrant une image de la présence sépharade comme essentiellement d'origine extra-européenne⁵. Évoquer une présence sépharade en Pologne va également à l'encontre des images stéréotypées qui associent la région est-européenne uniquement à un « *Yiddisland* » sans prendre en compte les échanges économiques, culturelles et politiques entre l'Occident et l'Orient qui se sont également traduites par les présences de cultures multiples en Europe.

Library of Jewish Civilization, Oxford 2009–2012 ; B.D. Weinryb, *The Jews of Poland. A Social and Economic History of the Jewish Community in Poland, 1100–1800*, Jewish Publication Society, Philadelphia 1982 ; D. Tollet, *Histoire des Juifs en Pologne : du XVI^e siècle à nos jours*, Paris 1992.

² D. Tollet, *Avant-propos* [dans :] *Être Juif en Pologne. Mille ans d'histoire : du Moyen Âge à 1939*, Albin Michel, coll. « Présence du judaïsme », Paris 2010, p. 9.

³ J. Krupa, *Żydzi sefardyjscy w Polsce – inny świat Rzeczypospolitej* [dans :] *Staropolski ogląd świata – problem inności*, dir. F. Wolański, Wydawnictwo Adam Marszałek, Toruń 2007, p. 66–74.

⁴ Ibidem.

⁵ Si le terme « sépharade » renvoie historiquement à l'Espagne, il désigne aujourd'hui également des populations juives issus des terres d'islam.

Je me focaliserai donc dans un premier temps sur les éminentes figures sépharades présentes à la cour royale pour présenter ensuite la communauté sépharade de Zamosc. Enfin, j'aborderai les raisons de la dissolution de cette communauté durant le XVII^e siècle.

MÉDECINS ET CONSEILLERS DES ROIS

Parmi les médecins juifs sépharades à la cour royale⁶ le plus connu est Izaak ben Abraham⁷, appelé aussi Izaaczko ou Izaak Hiszpan ou Hispanus (? –1510). Il exerce à la cour du shah Uzun Hasan, lequel l'envoie en mission diplomatique en Europe en 1472. Izaak Hiszpan visite alors la cour d'Étienne III de Moldavie, du roi Matthias I^{er} de Hongrie, enfin du roi polonais Casimir IV Jagellon. Après avoir accompli sa mission et bénéficié d'un privilège royal, Izaak Hiszpan retourne s'installer durablement en Pologne, d'abord à Lvov dans les années 1496–1497, puis jusqu'à sa mort à Cracovie⁸. Médecin de Casimir IV Jagellon, il devient après sa mort médecin de ses fils : Jean I^{er} Albert Jagellon, Alexandre I^{er} Jagellon et Sigismond I^{er} le Vieux. Pour ses services, il obtient une exonération fiscale et un privilège personnel du roi qui le soumet uniquement à la juridiction du monarque. En effet, les privilèges de Jean I^{er} Albert Jagellon du 17 et du 19 avril 1501 exonèrent Izaak de la juridiction des fonctionnaires royaux et lui attribuent une rente de 12 grivnas de Pologne prélevés sur la redevance versée par les juifs de Sandomierz.

Izaak part en 1501 en mission diplomatique pour le compte d'Alexandre I^{er} Jagellon, auprès du khan du Khanat de Crimée⁹. À son retour, le roi confirme les privilèges royaux préalablement reçus. Deux ans plus tard, en 1503 et 1504, toujours pour Alexandre I^{er} Jagellon, Izaak repart avec une nouvelle mission auprès du khan de la Horde Nogaï. A son retour, le 13 mars 1504, il obtient un nouveau privilège royal, lui accordant une rente permanente à la hauteur de 12 grivnas de Pologne à l'année. Bien qu'on ignore le contenu précis de ces missions diplomatiques, on peut conclure des faveurs accordées, confirmées et élargies, que leur exécution fut fort satisfaisante.

Le règne des deux derniers Jagellon – de Sigismond I^{er} le Vieux et de Sigismond II Auguste – s'avère plutôt favorable aux juifs, de cour et au-delà. Sigismond I^{er} le Vieux confirme, le 2 mars 1507, les précédents privilèges accordés à Izaak : « *Judeus*

⁶ M. Bałaban, *Lekarze żydowscy w dawnej Rzeczypospolitej* [dans :] *Żydzi w Polsce odrodzonej : działalność społeczna, gospodarcza, oświatowa i kulturalna*, t. 1, dir. I. Schiper, A. Tartakower, A. Hafftko, Warszawa 1932, pp. 289–307.

⁷ H. Węgrzynek, *Izaaczko* [dans :] *Żydzi w Polsce. Leksykon*, dir. J. Tomaszewski, A. Żbikowski, Cyklady, Warszawa 2001, p. 189.

⁸ M. Horn, *Udział Żydów w kontaktach dyplomatycznych i handlowych Polski i Litwy z zagranicą w XV–XVII w. (ze szczególnym uwzględnieniem roli serwitów i faktorów królewskich i wielkoksiążęcych)*, « *Biuletyn ŻIH* » 1990, n° 3–4, p. 4.

⁹ J. Krupa, op. cit.

Izaczko Kazimiram incolebs, medicinae eruditus »¹⁰ est exonéré du paiement des impôts et dépend de la juridiction du seul roi. Le 11 avril 1507, le roi Sigismond I^{er} le Vieux lui attribue une rente de 100 fiorinos à l'année que le médecin percevra jusqu'à sa mort en 1509.

On peut penser que l'influence de la femme de Sigismond I^{er} le Vieux, Bona Sforza dont le père, duc de Milan, recevait des juifs sépharades après leur expulsion de l'Espagne en 1492, joue un rôle dans cet accueil favorable accordé aux juifs sépharades.

En effet, lorsqu'elle arrive en Pologne en 1518, plusieurs médecins sépharades l'accompagnent dont Samuel ben Meszulam¹¹. Dans les années 1530–1545, Samuel reçoit, en tant que médecin royal, une rente de 66 zlotys et 20 groszy ainsi que du tissu pour ses habits. En 1545, Samuel est envoyé en Lituanie à la cour de Sigismond Auguste. À son retour, il reçoit une nouvelle rente à vie à la hauteur de 100 zlotys qu'il percevra jusqu'à sa mort en 1552.

Les sépharades sont également présents dans les maisons de la haute noblesse¹². Entre les XVI^e et XVII^e siècles, Josef Delmedigo¹³, originaire de Crète, arrive à Nieswiez où il devient rapidement médecin attitré de la famille Radziwill. Il s'intéresse aussi à la kabbale et à l'astrologie.

Il convient également de préciser que des sépharades participent aux négociations diplomatiques entre la République des Deux Nations¹⁴ et l'Empire ottoman, y compris en tant que représentants du côté de la Sublime Porte¹⁵. Dans les années 1561–1562, Josef Nasi, né en 1515 à Lisbonne¹⁶, participa aux négociations avec la Pologne¹⁷. Banquier du sultan Suleyman le Magnifique, il devient proche du fils du sultan, Selim, qui utilise ses connaissances de l'Occident dans les affaires étrangères. C'est à ce titre que Nasi participe aux négociations avec la Pologne. Ses employés, Chaim Kohen et Abraham Mosso, reçoivent de la part de Sigismond Auguste un privilège leur permettant le commerce du vin durant cinq ans ainsi qu'une exonération d'impôt¹⁸.

¹⁰ Citation d'après M. Horn, *Medycy nadworni władców polsko-litewskich w latach 1506–1572 (ze szczególnym uwzględnieniem lekarzy i chirurgów żydowskich)*, « Biuletyn ŻIH » 1989, n° 1, p. 6.

¹¹ Ibidem, p. 7.

¹² A. Kaźmierczyk, *Magnaci i Żydzi* [dans :] *Patron i dwór. Magnateria Rzeczypospolitej w XVI–XVIII wieku*, dir. E. Dubas-Urwanowicz, J. Urwanowicz, DiG, Warszawa 2006, pp. 147–153.

¹³ P. Fijałkowski, *Delmedigo Josef* [dans :] *Polski słownik judaistyczny. Dzieje, kultura, religia*, t. 1, dir. Z. Bobrzyńska, R. Żebrowski, Prószyński i S-ka, Warszawa 2003, p. 327.

¹⁴ La République des Deux Nations créée suite à l'union du royaume de Pologne et le Grand-duché de Lituanie et existant entre 1569 et 1795.

¹⁵ J. Krupa, op. cit.

¹⁶ G. Wigoder, *Słownik biograficzny Żydów*, Da Capo, Warszawa 1998, pp. 381–382.

¹⁷ M. Horn, *Udział Żydów w kontaktach dyplomatycznych i handlowych Polski...*, pp. 8–9.

¹⁸ Idem, *Dostawcy dworów królewskich w Polsce i na Litwie za ostatnich Jagiellonów 1506–1572 (ze szczególnym uwzględnieniem dostawców żydowskich)*, « Biuletyn ŻIH » 1989, n° 2 (151), p. 15 ; J. Morgensztern, *Uwagi o Żydach sefardyjskich w Zamościu w latach 1588–1650*, « Biuletyn ŻIH » 1961, n° 38, p. 70.

L'autre catégorie de juifs sépharades est constituée de commerçants arrivés en Pologne à partir de la fin du XV^e siècle et durant le XVI^e siècle. Les accords commerciaux signés entre Sigismond I^{er} le Vieux puis Sigismond II Auguste et la Turquie dans les années 1519, 1523, 1525, 1558 et 1560, intensifient les échanges sur les voies commerciales reliant les deux pays. La ville de Lvov devient une plaque tournante de la région ; les commerçants du monde entier y traversaient¹⁹.

Dans la première partie du XVI^e siècle les commerçants juifs ashkénazes appelés alors « juifs polonais » dominent le commerce levantin, en vendant des produits exotiques en Pologne ; mais dans la seconde moitié du XVI^e siècle cette branche est dominée par les juifs étrangers. En effet, les grandes découvertes géographiques et la création de nouvelles voies maritimes ont redessiné la carte des rapports de force dans la commerce international : ce qu'un commerçant est-européen achetait à Istanbul pour le transporter par la voie terrestre en Europe occidentale, un commerçant portugais l'achète moins cher à Calcuta, et le transport s'avère moins coûteux par la mer. Pour cette raison les commerçants est-européen, y compris les juifs ashkénazes, perdent leur influence ; les juifs sépharades d'Italie et de Turquie, eux, prennent le relais. La plupart du temps, ils ne sont que de passage en Pologne ; ceux qui s'installent à Cracovie, à Lvov et à Brest, ne forment pas de groupes organisés. Lvov constitue un centre important de juifs sépharades mais leur communauté organisée verra le jour uniquement après leur installation à Zamosc.

LA COMMUNAUTÉ SÉPHARADE À ZAMOSC

Cette ville, fondée en 1580 par Jan Zamoyski, bénéficie d'un droit de passage des routes commerciales, accordé par le privilège de location par le roi Étienne Báthory, le 12 juin 1580²⁰. Les commerçants passant par Zamosc sont obligés de s'y arrêter et d'y exposer leurs produits durant trois jours. Les habitants, quant à eux, bénéficient, d'une exonération d'impôts pendant vingt-cinq ans. La ville, l'une des rares cités européennes dessinée sur un plan urbain de style renaissance par Bernardo Morando, attire donc une population d'artisans et de commerçants étrangers, dont les Arméniens, les Allemands, les Écossais, les Anglais et les juifs sépharades²¹.

Même si le document de location de la ville ne permet initialement l'installation *intramuros* qu'aux chrétiens, Jan Zamoyski en 1588 puis Tomasz Zamoyski en 1623, accordent des privilèges permettant aux sépharades de s'installer en ville²².

¹⁹ J. Morgensztern, *Uwagi o Żydach sefardyjskich w Zamościu...*, p. 69.

²⁰ S. Herbst, *Zamość*, Budownictwo i Architektura, Warszawa 1954 ; S. Grzybowski, *Jan Zamoyski*, Państwowy Instytut Wydawniczy, Warszawa 1994 ; J. Kowalczyk, *Zamość – città ideale in Polonia*, Ossolineum, Wrocław 1986 ; idem, *W kręgu kultury dworu Jana Zamoyskiego*, Wydawnictwo Lubelskie, Lublin 1980.

²¹ J. Morgensztern, *Podatki Żydów Ordynacji Zamojskiej w XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1969, n° 71–72, p. 9.

²² S. Grzybowski, op. cit., p. 254.

Le privilège de 1588 couronne les efforts entrepris pendant deux ans par Mosze de Mosse Cohen (appelé dans un courrier adressé par Jan Zamoyski au magistrat de la ville de Lvov « *Iudeus meus Zamosciensis Mozes* »²³) qui s'efforçait d'obtenir pour les juifs sépharades le droit d'habitation à Zamosc²⁴. En accord avec Jan Zamoyski, les Cohen ont probablement organisé une mission de recrutement auprès de juifs sépharades en Turquie, mais aussi en Italie où ils habitaient préalablement.

Le privilège de Zamoyski garantit aux sépharades la tolérance religieuse ; la sécurité de vie et du patrimoine ; l'exercice du commerce et de l'artisanat ; le droit de vendre et d'acheter des biens immobiliers en ville et ses alentours ; la possibilité de quitter librement la ville ; le droit de posséder des livres religieux et didactiques. Il délimite de plus la zone d'habitation de la communauté juive et un endroit pour la synagogue, un bain rituel et un cimetière (le terrain pour le cimetière a été donné gratuitement).

Signe distinctif élogieux et profitable, la communauté sépharade est non soumise aux obligations du Conseil des Quatre Pays (*Va'ad Arba' Aratzot*)²⁵, instance de l'autorité et représentation juive de la République des Deux Nations²⁶ entre 1580 et 1764 et dépend de la seule juridiction de la famille Zamoyski. Il est strictement interdit de convoquer les juifs sépharades devant le tribunal municipal. Les sépharades peuvent ouvrir des écoles pour les enfants de Zamosc ainsi que pour ceux des villages avoisinants. Zamosc est donc en quelque sorte pensée comme la capitale de rayonnement de la culture juive dans la région. Le privilège accorde aux sépharades la liberté vestimentaire qui n'implique aucune restriction concernant ni la coupe ni la couleur des vêtements et n'impose aucun signe distinctif. Les juifs sépharades sont également autorisés à porter les armes. Autrement dit, les membres de la communauté de Zamosc possèdent les mêmes droits que les autres habitants de la ville, chose unique à l'époque. La seule exception concerne la fiscalité : s'ils ont exonérés des taxes urbaines, ils doivent acquitter leurs impôts à la famille Zamoyski et à elle seule. Le privilège vise la communauté sépharade (« *Haebraeorum nationis Hispaniae et Lusitaniae* » venue à Zamosc « *ex oriente quam occidente – ex Italia quam ex ditione Turica* »²⁷). Les ashkénazes souhaitant s'établir en ville pouvaient le demander à titre exceptionnel. Mais la règle d'habitation sépharade était suivie au début de manière assez restrictive. De ce point de vue, le privilège de 1588 possède de nombreux points communs avec ceux qu'ont reçus les communautés sépharades de Hambourg,

²³ J. Morgensztern, *O osadnictwie Żydów w Zamościu na przełomie XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1962, n° 43–44, p. 4.

²⁴ Ibidem, p. 5.

²⁵ J. Kalik, *Scepter of Judah. The Jewish Autonomy in the Eighteenth-Century Crown Poland*, Brill, Leiden–Boston 2009 ; J. Goldberg, *Żydowski Sejm Czterech Ziem w społecznym i politycznym ustroju dawnej Rzeczypospolitej* [dans :] *Żydzi w dawnej Rzeczypospolitej*, dir. A. Link-Lenczowski, A. Połoński, Ossolineum, Kraków 1991, p. 44–58 ; S. Ettinger, *The Council of the Four Lands* [dans :] *The Jews in Old Poland, 1000–1795*, dir. A. Polonsky, J. Basista, A. Link-Lenczowski, I.B. Tauris, London 1993, p. 93–109.

²⁶ La République des Deux Nations, créée suite à l'union du royaume de Pologne et le Grand-duché de Lituanie et existant entre 1569 et 1795.

²⁷ J. Morgensztern, *O osadnictwie Żydów w Zamościu...*, p. 8.

Glückstadt, Troppau et Jägerndorf²⁸. Tous stipulent l'interdiction d'ouvrir la communauté aux juifs ashkénazes, les deux derniers privilèges l'interdisant plus strictement.

L'installation des sépharades à Zamosc s'effectue lentement et revêt un caractère plutôt individuel. En 1591, il n'y a pas encore de peuplement sépharade dense à Zamosc. Le premier juif sépharade de Zamosc est probablement Mosze de Mosse Cohen, déjà cité, et qui, en 1591, ne possède pas encore de maison. Il s'y installe après avoir connu un procès en 1587 à Lvov. Il participait alors à des contacts diplomatiques pour le rapprochement entre la cour royale polonaise et la Turquie. Après 1596, il réside durablement à Zamosc.

Petit à petit, une communauté sépharade s'organise. À l'instar de Mosze de Mosse Cohen, d'autres juifs sépharades quittent Lvov où ils s'étaient installés préalablement. La communauté y a rencontré des problèmes financiers et souhaitait se libérer de la juridiction de la ville²⁹. Au XVI^e siècle, il s'agit d'un groupe important de juifs commerçants originaires de Turquie et d'Italie qui bénéficient de contacts familiaux dans des villes turques et italiennes. Ils se tournent donc vers Jan Zamoyski. Cette arrivée des juifs sépharades à Zamosc témoigne certes de la volonté de la famille Zamoyski d'attirer dans sa ville de riches commerçants et créer un centre économique important dans cette partie de la Pologne. Mais elle constitue également l'indice d'une forte acceptabilité sociale. Nous sommes alors en amont des conflits inter religieux qui marqueront la seconde moitié du XVII^e siècle en Pologne.

Rapidement, dans la liste des rues de Zamosc apparaît la « rue juive » qui remplace la rue Horodelska (aujourd'hui rue Ludwik Zamehoff). La première mention du changement du nom de la rue est enregistrée dans les registres en 1603. La première mention concernant la synagogue date, elle aussi, de 1603. Celle-ci est construite en début du XVII^e siècle, dans les années 1610–1618/1620. Elle compte une seule salle de prière, à laquelle s'ajouteront, construits dans les 1630, des espaces réservés aux femmes. La synagogue, comme l'architecture de la ville, répond aux règles du style renaissance. Elle est décorée à l'intérieur avec des stucs dans le style renaissance de Kalisz et Lublin³⁰. Il n'y a pas d'éléments décoratifs semblables à ceux des synagogues orientales ou italiennes.

Jusqu'à 1600, durant la première décennie de l'existence de la communauté, les archives des ventes et acquisitions immobilières mentionnent onze noms juifs sépharades dont trois originaires de la Turquie, six de l'Italie (essentiellement de Venise) ; on ignore l'origine des deux autres. Une dizaine d'années plus tard, onze autres noms apparaissent dans les registres de la ville³¹. Après 1620, un nouveau groupe de juifs

²⁸ Ibidem, p. 6.

²⁹ M. Bałaban, *Żydzi lwowscy na przełomie XVI i XVII w.*, Lwów 1906, p. 39–40 ; I. Schiper, *Dzieje handlu żydowskiego na ziemiach polskich*, Kessinger Publishing, Whitefish 2010 [1937], p. 31–33.

³⁰ M. Zlat, *Typy osobowości w polskiej sztuce XVI w.* [dans :] *Renesans. Sztuka i ideologia. Materiały Sympozjum Naukowego Komitetu Nauk o Sztuce PAN*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa 1975, p. 251–291 ; Z. Świechowski, E. Świechowska, M. Zlat, *Sztuka polska. Renesans i manieryzm*, Arkady, Warszawa 2004 ; J. Białostocki, *Renesans polski i renesans europejski* [dans :] *Renesans. Sztuka i ideologia...*, p. 179–193.

³¹ J. Morgensztern, *Uwagi i Żydach sefardyjskich w Zamościu...*, p. 74–76.

originaires de Hollande et des Flandres doit construire à Zamosc une manufacture de tissage. Tomasz Zamoyski, fils de Jan, dans un document datant de 1623, leur accorde le monopole dans ce domaine³². On suppose que la période la plus active en installation sépharade à Zamosc date des années trente du XVII^e siècle (15 maisons recensées). En effet, dans les années trente et quarante du XVII^e siècle dix-huit nouveaux noms sont enregistrés³³. La plus grande installation de juifs sépharades à Zamosc se fait dans les années 1630–1640. C'est à cette période qu'on remarque la présence des juifs italiens et hollandais dont les membres de certaines familles sépharades connues en Europe, comme Campos, Castiell, Zukato, Uziel et Salomon.

Toutefois à partir des années vingt du XVII^e siècle, on assiste à une expansion de plus en plus forte des juifs ashkénazes qui habitent les villages avoisinants : en 1621 Icek Nosalczyk et Icek Majerowicz, juifs ashkénazes, obtiennent l'autorisation d'acheter des immeubles à Zamosc ; dans les années 1625–1632 un autre ashkénaze, Zelman, apparaît dans les registres de la ville. Il s'agit certes d'exceptions mais elles marquent le début de l'installation des ashkénazes en ville *intramuros*. Dans les années trente du XVII^e siècle, il y a déjà beaucoup de juifs ashkénazes à Zamosc : dans les années 1632–1635 plus de vingt familles ashkénazes habitent à Zamosc dont neuf sont propriétaires immobiliers de quatre maisons et cinq ont vendu leurs biens. C'est également à cette période que l'on commence à enregistrer des mariages « mixtes » entre les sépharades et les ashkénazes : ainsi, par exemple, Anna de Campos épouse l'ashkénaze Jakub Ber ; la fille de Samson Manes, Roza, se marie avec Mojzesz Abramowicz³⁴.

Au milieu du siècle, un groupe de sépharades quitte la ville à cause des guerres, dont le soulèvement de Bohdan Khmelnytsky de 1648–1655 et le « déluge », guerre polono-suédoise (1655–1660) qui donnent lieu à de véritables pogroms. Le soulèvement de Khmelnytsky qui secoue l'Ukraine vise non seulement la noblesse polono-lituanienne mais aussi les juifs accusés d'être liés à elle. On estime qu'environ cinquante pour cents des 40 000 juifs de cette région perdent leur vie dans les pogroms³⁵. Pour les mêmes raisons, les juifs « polonais » des villes avoisinantes cherchent protection *intramuros*. Après les guerres, ces juifs ashkénazes restent en ville malgré de nombreuses interdictions dont celle de 1658 qui leur ordonne formellement de quitter la ville³⁶. Petit à petit, les ashkénazes prévalent dans la communauté. On peut supposer que durant une certaine période il a existé deux communautés juives. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle la communauté de Zamosc rejoint le Conseil des Quatre Pays – la première mention de son appartenance date de 1666 – et elle se développe ensuite très vite, sans qu'il soit désormais possible de distinguer les sépharades des

³² Eadem, *O działalności gospodarczej Żydów w Zamościu w XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1965, n° 53, p. 8.

³³ Eadem, *Uwagi i Żydach sefardyjskich w Zamościu...*, p. 74–76.

³⁴ D'après eadem, *O osadnictwie Żydów w Zamościu...*, p. 14.

³⁵ S. Stampfer, *What Actually Happened to the Jews of Ukraine in 1648?*, « Jewish History » 2003, vol. 17, n° 2, p. 207–227.

³⁶ J. Morgensztern, *O osadnictwie Żydów w Zamościu...*, p. 14.

ashkénazes³⁷. Pour chiffrer leurs effectifs, on peut se baser sur le nombre de maisons qu'ils occupent. Les données complètes nous parviennent seulement à partir de 1657 où sur l'ensemble de 222 maisons de la ville de Zamosc les juifs en possèdent dix-neuf. En 1664, ils sont propriétaires de vingt-quatre maisons (dont un hôpital juif et deux écoles) ; en 1691 – trente-six maisons et deux places de marché. On peut donc supposer que dans la première moitié du XVII^e siècle, cinquante familles juives habitent à Zamosc, et dans la seconde, plus de soixante. Avant la seconde Guerre Mondiale, plus de 40% de la population de la ville était juive.

Quant à la communauté sépharade de Zamosc, elle disparaît progressivement à partir des années quarante du XVII^e siècle sous l'influence combinée de mariages « mixtes » avec les ashkénazes, de leur installation progressive dans la ville, des guerres, enfin, qui incitent à l'exil. On peut aussi supposer que d'autres facteurs ont pu jouer un rôle : la fin de la possibilité d'emprunter, liée à l'effondrement du crédit en Europe à cette période ; la régression du commerce levantin, lié à la détérioration des conditions de sécurité sur les routes commerciales Istanbul–Lvov ; à l'augmentation de taxes privées décrétées par la noblesse polonaise et à la concurrence avec les routes maritimes de Livourne, de Gênes et de Venise à Gdansk ; enfin, les conflits avec les commerçants de Lvov ainsi que le décès de leur protecteur, Jan Zamoyski en 1605³⁸. Peu nombreuse, faiblement enracinée historiquement et pauvre en échanges culturels avec les autres communautés, la présence sépharade finira par se dissoudre en ne laissant que peu de traces... hormis le patrimoine architectural, dont la Synagogue de Zamosc, récemment rénovée³⁹. Mais même si les juifs sépharades n'ont pas réussi à créer de communauté constituée jusqu'à la fin du XVI^e siècle, leur présence mérite une attention particulière en ce qu'elle se distingue d'un point de vue sociologique et juridique de celles des communautés ashkénazes. Liés à la cour royale ou aux maisons de la haute noblesse polonaise, les sépharades occupent des emplois prestigieux de médecins, scientifiques, diplomates et bénéficient de privilèges spéciaux. Au-delà, leur destin atteste d'une réalité historique de la Pologne nettement plus plurielle et ouverte que celle de son XIX^e siècle, qui se construira à l'ombre des exclusives religieuses. Les juifs sépharades en Pologne témoignent d'une volonté d'inclusion qui se fait sur des bases d'égalité, à travers leur statut de citoyen de la ville de Zamosc. Aussi, malgré l'interdiction d'installation des ashkénazes *intramuros*, on peut supposer que le statut juridique singulier des sépharades ainsi que leur prospérité économique permettait, de fait, de maintenir la tolérance pour les juifs en général, en tout cas dans la région de Zamosc. On peut donc penser que leur disparition affaiblit de fait les juifs polonais, non seulement en termes économiques, mais aussi culturels et géostratégiques.

³⁷ Ibidem, p. 15.

³⁸ Z. Świtalski, *Przyczyny wycofania się Żydów tureckich, uchodźców z Hiszpanii z handlu lewentyńskiego Rzeczypospolitej w ostatnich latach XVI w.*, « Biuletyn ŻIH » 1961, n° 37, pp. 61–65.

³⁹ Voir la brochure éditée à cette occasion *Rewitalizacja renesansowej synagogi w Zamościu na potrzeby szlaku chasydzkiego oraz lokalnej społeczności*, Fundacja Ochrony Dziedzictwa Żydowskiego, Warszawa 2009. Sur les initiatives de renovations et révitalisation du patrimoine juif en Pologne voir : J.-Y. Potel, *La fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, Autrement, Paris 2009.

BIBLIOGRAPHIE

- Bałaaban M., *Lekarze żydowscy w dawnej Rzeczypospolitej* [dans :] *Żydzi w Polsce odrodzonej : działalność społeczna, gospodarcza, oświatowa i kulturalna*, t. 1, dir. I. Schiper, A. Tartakower, A. Hafftko, Warszawa 1932, p. 289–307.
- Bałaaban M., *Żydzi lwowscy na przełomie XVI i XVII w.*, Lwów 1906.
- Baranowki J., Baranowska Z., *Dzielnica żydowska i synagoga w Zamościu*, « Biuletyn ŻIH » 1967, n° 63, p. 39–56.
- Białostocki J., *Renesans polski i renesans europejski* [dans :] *Renesans. Sztuka i ideologia. Materiały Sympozjum Naukowego Komitetu Nauk o Sztuce PAN*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa 1975, p. 179–193.
- Ettinger S., *The Council of the Four Lands* [dans :] *The Jews in Old Poland, 1000–1795*, dir. A. Polonsky, J. Basista, A. Link-Lenczowski, I.B. Tauris, London 1993, p. 93–109.
- Fijałkowski P., *Delmedigo Josef* [dans :] *Polski słownik judaistyczny. Dzieje, kultura, religia*, t. 1, dir. Z. Bobrzyńska, R. Żebrowski, Prószyński i S-ka, Warszawa 2003.
- Goldberg J., *Żydowski Sejm Czterech Ziem w społecznym i politycznym ustroju dawnej Rzeczypospolitej* [dans :] *Żydzi w dawnej Rzeczypospolitej*, dir. A. Link-Lenczowski, A. Poloński, Ossolineum, Kraków 1991, p. 44–58.
- Grzybowski S., *Jan Zamoyski*, Państwowy Instytut Wydawniczy, Warszawa 1994.
- Herbst S., *Zamość*, Budownictwo i Architektura, Warszawa 1954.
- Horn M., *Dostawcy dworów królewskich w Polsce i na Litwie za ostatnich Jagiellonów 1506–1572 (ze szczególnym uwzględnieniem dostawców żydowskich)*, « Biuletyn ŻIH » 1989, n° 2 (151), p. 3–24.
- Horn M., *Medycy nadworni władców polsko-litewskich w latach 1506–1572 (ze szczególnym uwzględnieniem lekarzy i chirurgów żydowskich)*, « Biuletyn ŻIH » 1989, n° 1, p. 3–43.
- Horn M., *Udział Żydów w kontaktach dyplomatycznych i handlowych Polski i Litwy z zagranicą w XV–XVII w. (ze szczególnym uwzględnieniem roli serwitatorów i faktorów królewskich i wielkosiążących)*, « Biuletyn ŻIH » 1990, n° 3–4, p. 3–16.
- Kalik J., *Scepter of Judah. The Jewish Autonomy in the Eighteenth-Century Crown Poland*, Brill, Leiden–Boston 2009.
- Kaźmierczyk A., *Magnaci i Żydzi* [dans :] *Patron i dwór. Magnateria Rzeczypospolitej w XVI–XVIII wieku*, dir. E. Dubas-Urwanowicz, J. Urwanowicz, DiG, Warszawa 2006, p. 147–153.
- Kowalczyk J., *W kręgu kultury dworu Jana Zamoyskiego*, Wydawnictwo Lubelskie, Lublin 1980.
- Kowalczyk J., *Zamość – città ideale in Polonia*, Ossolineum, Wrocław 1986.
- Krupa J., *Żydzi sefardyjscy w Polsce – inny świat Rzeczypospolitej* [dans :] *Staropolski ogląd świata – problem inności*, dir. F. Wolański, Wydawnictwo Adam Marszałek, Toruń 2007, p. 66–74.
- Morgensztern J., *O działalności gospodarczej Żydów w Zamościu w XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1965, n° 53, p. 11–28.
- Morgensztern J., *O osadnictwie Żydów w Zamościu na przełomie XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1962, n° 43–44, p. 3–17.
- Morgensztern J., *Podatki Żydów Ordynacji Zamojskiej w XVI i XVII w.*, « Biuletyn ŻIH » 1969, n° 71–72, p. 9–38.

- Morgensztern J., *Uwagi o Żydach sefardyjskich w Zamościu w latach 1588–1650*, « Biuletyn ŻIH » 1961, n° 38, p. 69–82.
- Polonsky A., *The Jews in Poland and Russia*, 3 vol., Littman Library of Jewish Civilization, Oxford 2009–2012.
- Potel J.-Y., *La fin de l'innocence. La Pologne face à son passé juif*, Autrement, Paris 2009.
- Rewitalizacja renesansowej synagogi w Zamościu na potrzeby szlaku chasydzkiego oraz lokalnej społeczności*, Fundacja Ochrony Dziedzictwa Żydowskiego, Warszawa 2009.
- Sawa B., *Przyczynek do sytuacji prawnej Żydów zamojskich od II połowy XVI do XIX w.*, « Biuletyn ŻIH » 1976, n° 3, p. 27–40.
- Schiper I., *Dzieje handlu żydowskiego na ziemiach polskich*, Kessinger Publishing, Whitefish 2010 [1937].
- Stampfer S., *What Actually Happened to the Jews of Ukraine in 1648?*, « Jewish History » 2003, vol. 17, n° 2, p. 207–227.
- Świechowski Z., Świechowska E., Zlat M., *Sztuka polska. Renesans i manieryzm*, Arkady, Warszawa 2004.
- Świtalski Z., *Przyczyny wycofania się Żydów tureckich, uchodźców z Hiszpanii, z handlu lewantyńskiego Rzeczypospolitej w ostatnich latach XVI w.*, « Biuletyn ŻIH » 1961, n° 37, p. 59–65.
- The Jews in Poland*, dir. Ch. Abramsky, M. Jachimczyk, A. Polonsky, Oxford University Press, Oxford 1986.
- Tollet D., *Être Juif en Pologne. Mille ans d'histoire : du Moyen Âge à 1939*, Albin Michel, coll. « Présence du judaïsme », Paris 2010, p. 9.
- Tollet D., *Histoire des Juifs en Pologne : du XVIe siècle à nos jours*, Paris 1992.
- Weinryb B.D., *The Jews of Poland. A Social and Economic History of the Jewish Community in Poland, 1100–1800*, Jewish Publication Society, Philadelphia 1982.
- Węgrzynek H., *Izaakzko* [dans :] *Żydzi w Polsce. Leksykon*, dir. J. Tomaszewski, A. Żbikowski, Cyklady, Warszawa 2001.
- Wigoder G., *Słownik biograficzny Żydów*, Da Capo, Warszawa 1998.
- Zlat M., *Typy osobowości w polskiej sztuce XVI w.* [dans :] *Renesans. Sztuka i ideologia. Materiały Sympozjum Naukowego Komitetu Nauk o Sztuce PAN*, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Warszawa 1975, p. 251–291.